

MAIRIE DE SIGNES - 83870

TEL 04.94.25.30.80



**CERTIFICAT
D'INSCRIPTION
École Élémentaire**

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

ENFANT

RESPONSABLE

NOM

NOM

Prénom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Classe

.....

Nouvel arrivant : OUI – NON

Tél domicile :

Tel portable :

Frère ou sœur scolarisé(e) : OUI – NON

Établissement :

L'admission définitive de votre enfant à l'école vous sera signifiée par le Directeur d'établissement sur présentation du présent certificat.

Fait à Signes, le

Signature des parents :

Cachet et Signature :

Pour Le Maire

INSCRIPTION
ÉCOLE PRIMAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

DEVRONT SE PRESENTER EN MAIRIE MUNIES DES JUSTIFICATIFS SUIVANTS (UN DOSSIER A CONSTITUER PAR ENFANT) :

- Photocopie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (quittance EDF ou Téléphone),
- Photocopie du **livret de famille** complet,
- Photocopie des pages 4 pages de **vaccinations** du carnet de santé (DT Polio). Si l'enfant n'a pas été vacciné, fournir un certificat médical de contre-indication pour chaque vaccin,
- **En cas de séparation ou de divorce**, la photocopie de la **décision de justice** mentionnant le domicile habituel de l'enfant,
- **En instance de divorce** (en l'absence de jugement provisoire), **autorisation écrite de l'autre parent** de scolariser son ou ses enfants dans une école publique de la commune de Signes,
- **Certificat de radiation** pour les enfants déjà scolarisés arrivant sur la commune ou **certificat de scolarité** justifiant le cours suivi en 2021/2022

Pour les familles hébergées :

- Photocopie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois de la personne qui héberge,
- **Certificat d'hébergement** sur papier libre (attestation sur l'honneur),

CETTE INSCRIPTION N'EST PAS UNE ADMISSION DEFINITIVE

Un dossier complet remis lors de l'inscription en mairie devra être constitué par la famille et remis à la directrice de l'école maternelle.